

<b>Membres</b>	<b>16</b>
<b>Présents</b>	<b>13</b>
<b>Votants</b>	<b>13</b>
<b>Exprimés</b>	<b>13</b>
<b>Oui</b>	<b>13</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20221109-DEL-2022-47-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2022  
Date de réception préfecture : 16/11/2022



### **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

#### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE  
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel  
THEYS - Guy TOUZET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-47**

#### **OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE CHEF DE PROJET TERRITORIAL - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2023**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

La capacité du territoire à faire émerger de nouveaux projets et à accompagner une démarche globale cohérente étant liée à la mise en place d'une équipe d'ingénierie locale, il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023 pour le poste de Chef de projet territorial. Il est également prévu que le chef de projet consacre 30 % de son temps de travail à l'animation des nouveaux programmes européens 2021-2027 portés par le GAL Monts et Barrages (sous réserve du conventionnement ente le GAL et l'Autorité de Gestion). Le plan de financement proposé pour l'année 2023 est donc le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Montants</b>	<b>Financements prévisionnels</b>	<b>Montants</b>
Salaires et charges	54 775,00 €	<b>Région Nouvelle-Aquitaine (50 % d'un 0,5 ETP plafonné à 25 000 €)</b>	<b>12 500,00 €</b>
		<b>Leader (2021-2027)</b>	<b>13 146,00 €</b>
		Autofinancement PETR du Pays Monts et Barrages	29 129,00 €
<b>Total</b>	<b>54 775,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>54 775,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**